

Samedi 2 juillet 2011

Après une gouvernance de gauche irresponsable : la majorité du Conseil général au travail pour les valdoisiens

LA MAJORITE AU TRAVAIL POUR LES VALDOISIENS

(d'après la tribune du groupe UVO)

Le vote du budget primitif pour 2011 aura sans doute constitué la première étape d'importance de la mandature. A double titre, sa préparation a constitué un véritable défi.

D'abord, il a fallu agir dans l'urgence et prendre connaissance en douze jours seulement de l'intégralité de paramètres financiers auxquels nous avons eu trop peu accès ces dernières années. Cela dans le but de préparer les arbitrages nécessaires à l'élaboration d'un budget primitif.

Le second défi tenait aux difficultés financières. Le problème principal du Conseil général est parfaitement identifié. C'est l'endettement. **La dette départementale frise aujourd'hui le milliard d'euros.** Elle est passée de 570 millions d'euros à la fin de la mandature de François Scellier, à près de 910 millions au 31.12.2010. **Soit plus 62% en 3 ans.** Des chiffres qui sont accablants pour l'ancienne majorité socialiste.

A ce stade, il est cependant nécessaire de dire qu'il n'est pas question de passer sous silence la part de responsabilité de l'État dans les difficultés que traverse actuellement le Conseil général. La majorité va donc laisser les diverses actions contentieuses engagées contre l'État suivre leurs cours, dans la perspective d'une décision de la Justice qui pourrait être favorable aux finances du Département.

Dès son retour à la tête de l'exécutif départemental, **l'Union pour le Val d'Oise a décidé de réduire considérablement les dépenses de prestige et de communication**, en commençant par exemple par amputer de plus de 50 % l'enveloppe destinée à la rémunération des membres du Cabinet du Président. Les dépenses de communication à la gloire de l'exécutif, comme on a pu en voir ces trois dernières années, seront mises de côté.

Cette volonté de réduire les dépenses superflues sera un des marqueurs de l'action de notre nouvelle majorité. **Nous nous inscrivons dans une dynamique refondatrice.** Les pratiques budgétaires délétères qui ont eu cours ces dernières années seront abandonnées. Les risques qu'elles faisaient courir au Conseil général n'étaient pas acceptables.

Évidemment, le Conseil général se doit d'assurer les missions qui lui sont confiées et qui concernent notamment la gestion de 109 collèges publics, l'entretien des 1 200 km de routes départementales du Val d'Oise ou encore le versement du RSA, de l'APA pour les personnes âgées et de la PCH pour les personnes qui connaissent un handicap.

Pour parvenir néanmoins à maintenir un niveau d'investissement digne d'un Conseil général "grand aménageur du territoire", il a été décidé de remonter le taux de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti à 11,24%. **Ce taux reste encore largement inférieur à la moyenne des départements comparables au Val d'Oise.** Cet impôt est acquitté par les propriétaires. Les exemples des départements de l'Essonne et de la Seine et Marne éclairent bien les choses. Leurs taux sont respectivement de 12,69% et de 15,24%. **Le Val d'Oise restera donc volontairement un département particulièrement modéré en matière de prélèvements obligatoires**, dans le souci de préserver l'attractivité de notre territoire.

Ces efforts étant demandés aux Valdoisiens, il est naturel et normal que l'Institution s'en impose également à elle-même. Un audit des services du Conseil général est actuellement en cours. Nous espérons qu'il permettra de dégager, en année pleine, des pistes d'économies majoritairement en fonctionnement, à hauteur de ce qui incombera aux Valdoisiens.

Nous allons mettre en œuvre le "Plan d'Urgence pour les Routes" sans attendre, à hauteur de 5ME dont 4 en crédit de paiement en 2011, pour pallier l'inaction de la majorité sortante dans l'entretien des voiries que les Valdoisiens empruntent tous les jours.

Enfin, de nouveaux dispositifs, annoncés pendant la campagne viendront rapidement compléter l'action du Conseil général. **"Entrée dans la Vie Active" (EVA) qui favorisera l'accès à l'autonomie et le nouveau système d'aide aux communes finissent notamment d'être élaborés.** Ils seront présentés à l'occasion du vote d'un Budget Supplémentaire, le 11 juillet prochain.

Publié dans : [le conseil général](#) Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) [C.G.U.](#) [SIGNALER UN ABUS](#) [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)